



Conseil général

**Extrait**  
**du procès-verbal de la séance**  
**du Conseil général de Pailly**  
**point 10 de l'ordre du jour**  
**du 16 mars 2021**

**Présidence : Monsieur Cédric Perrin, président**

\*\*\*\*\*

Réuni le 16 mars 2021, le Conseil général de Pailly est invité à se prononcer sur le préavis n° 40 – Demande de crédit de 420'000 frs pour la création d'un bassin de rétention et l'installation d'un dégrilleur sur le site de l'ancienne STEP « Au Remble ».

A l'unanimité, la Commission désignée pour l'examen de ce projet propose au Conseil d'accepter ce préavis.

La Commission de gestion et des finances estime qu'en l'état le crédit demandé n'est pas soutenable et elle recommande Conseil de refuser ce préavis et de demander à la Municipalité de revoir sa position.

Au vote, par 26 voix, **le Conseil décide :**

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux** pour la création d'un bassin de rétention et l'installation d'un dégrilleur sur le site de l'ancienne STEP « Au Remble »
- **d'octroyer à cet effet un crédit de 420'000 frs**
- de financer ce montant par un emprunt de 400'000 frs et un apport de 20'000 frs de la trésorerie courante
- de comptabiliser les charges d'exploitation de la manière suivante : épuration - investissement de 420'000 frs avec un amortissement de 21'000 frs par année sur une durée de 20 ans, la première fois en 2022. A ce montant s'ajoutera un intérêt de 1'000 frs par année

On relève 3 avis contraires et 7 abstentions.

Ainsi délibéré en séance, le 16 mars 2021.

le président :

  
Cédric Perrin



la secrétaire :

  
Madeleine Mayor